

COMMISSION WALLONNE
POUR L'ENERGIE

151883 19.05.17

82

A l'attention de: Monsieur Christophe Lacroix
Ministre du Budget,
de la Fonction publique,
de la Simplification administrative
et de l'Energie.
Rue des Brigades d'Irlande 4B
5100 Jambes

CWaPE,
Route de Louvain-la-Neuve 4 Bte 12
5100 Namur (Belgrade)

Copie à : TPCV
BP 10000
1470 Genappe

Objet: Tarification de l'utilisation du réseau électrique.

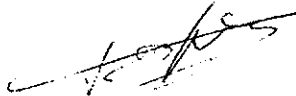
Waremmes, le 12 mai 2017.

Messieurs,

Il y a quelque temps, j'ai fait parvenir à Monsieur le Ministre Furlan, un document décrivant mon point de vue sur la tarification de l'utilisation du réseau électrique.

Monsieur Furlan n'a probablement pas eu l'occasion d'en prendre connaissance, c'est pourquoi je me permets de vous en faire parvenir une copie. Les choses ont évolué entre-temps, mais mon point de vue est inchangé et argumenté.

J'ose espérer, Messieurs, que vous voudrez bien en prendre connaissance et je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mon plus profond respect.



Michel D.

A l'attention de: Monsieur Paul Furlan
Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville,
du Logement, de l'Energie et des
Infrastructures sportives.
Rue du Moulin de Meuse 1
5000 Beez (Namur)

Objet: Tarification de l'utilisation du réseau électrique.

Waremme, le 19 janvier 2017.

Monsieur le Ministre,

Il y a eu un certain nombre de propositions disparates destinées à faire payer d'avantage l'utilisation du réseau par les propriétaires d'une installation photovoltaïque. Je possède une telle installation et je reconnais qu'actuellement le calcul des frais d'utilisation du réseau n'est pas correct, l'erreur étant en faveur du propriétaire du système. Ce n'est cependant pas une raison pour imposer un calcul approximatif, si ce n'est arbitraire. Selon moi, la seule méthode correcte d'évaluation de cette utilisation est exposée dans le point 1 qui suit. Les points suivants sont relatifs à des problèmes dont on parle moins, mais qui valent la peine d'être examinés. Je pense, dans l'ensemble, être objectif et proposer des solutions équitables.

1. Utilisation du réseau:

Afin d'exposer la méthode de calcul, je prends comme référence la consommation et la production d'électricité au cours d'une journée d'été (voir la figure 1).

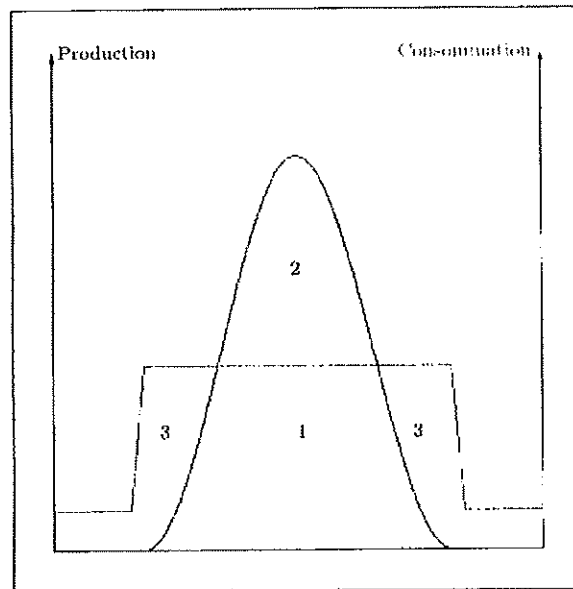


Fig. 1: Production et consommation d'électricité pendant une journée d'été.

- (a) En 1, on a la partie produite et consommée 'sur place'. Cette partie n'est pas enregistrée et ne doit pas l'être. Elle ne constitue pas une utilisation du réseau, ni une consommation, ni une production.
- (b) En 2, on a l'électricité fournie au réseau. Ici, il y a bien utilisation du réseau, mais elle est payée par le ou les consommateurs à l'autre bout de la ligne. Cette production fait tourner le compteur à l'envers. Par la suite, on désignera cette quantité par A . Cette quantité est nulle en cas d'ensoleillement insuffisant.
- (c) En 3, on a la partie réellement consommée provenant de la centrale et dont il faut payer le transport. A ce moment, le compteur tourne à l'endroit. Cette quantité sera désignée par B .

Le compteur actuel est conçu pour indiquer la quantité nette d'énergie consommée et il donne seulement le résultat $B - A$. En effet, en tournant à l'envers, il soustrait A de B et on perd l'information B , qui est précisément la mesure de l'utilisation du réseau.

Le compteur devrait donc avoir un index supplémentaire qui enregistrerait les tours positifs, sans rien soustraire quand le compteur actuel tourne à l'envers. Cet index montrerait correctement l'utilisation du réseau.

Les frais d'installation du nouveau compteur pourraient faire partie

du coût de l'installation des nouveaux systèmes. Pour les systèmes déjà installés, c'est moins clair, mais on peut noter que ce sont les producteurs et/ou distributeurs d'électricité qui sont demandeurs.

2. Electricité moins chère, utilisation du réseau plus chère:

Il y a des tendances discrètes de la part des sociétés afin de rendre moins rentables les installations photovoltaïques, notamment le fait de transférer une partie du prix de l'électricité vers le prix de l'utilisation du réseau.

Cette opération passe inaperçue, car elle est neutre pour les consommateurs sans installation photovoltaïque. Cependant, en poussant à l'extrême, on aurait l'électricité gratuite avec tous les frais reportés sur le transport et dans ce cas, l'électricité fournie au réseau serait un cadeau offert aux sociétés, sans compensation.

Si le transfert n'est que partiel, comme cela s'est produit récemment, le rendement financier d'une installation, s'en trouve amoindri.

3. Production supérieure à la consommation:

Certaines années, j'ai produit plus d'électricité que je n'en ai consommé. Cette électricité a été vendue par Electrabel, mais pour cette partie, le montant 0 figure sur ma facture (voir copie de cette facture). En conséquence de quoi, si je prévois actuellement que je serai en bonus, je me chauffe en hiver à l'électricité, ce qui est absurde.

4. Période de validité des certificats verts:

En ce qui concerne les certificats verts, la période de 15 ans doit être maintenue, car c'est entre autres sur cette base que j'ai opté pour une installation et la somme investie serait à peine récupérée après 10 ans. J'imagine que c'est aussi le cas pour la plupart des autres détenteurs dont l'installation n'a pas une orientation optimale.

De plus, logiquement, le montant de 65 euros par certificat vert devrait être indexé, or il n'a pas changé depuis 2010.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre ces quelques réflexions en considération et je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mon plus profond respect.


M E

4300 Waremme

Détail de votre facture électricité

Données de consommation (mises à disposition par votre gestionnaire de réseau)

EAN

Numéro de compteur	Période de consommation	Précédent	Actuel	Consommation (kWh)
	06.04.2013 - 31.03.2014	48.426,50	50.477,00	2.050,50
	08.04.2013 - 31.03.2014	128.135,00	125.909,00	0,00

Données de facturation

Contrat: Optimal	Nombre	Prix unitaire	Montant	%TVA
Coûts de l'énergie				
Redevance fixe	360 jours	50,000000 €/jour	49,32 €	21%
Coûts de l'énergie nuit	2.051 kWh	0,048669 €/kWh	99,82 €	21%
Contribution énergie verte	2.051 kWh	0,0150305 €/kWh	30,82 €	21%
Coûts d'utilisation des réseaux				
Coûts de transport nuit	2.051 kWh	0,030373 €/kWh	82,28 €	21%
Coûts de distr. nuit	2.051 kWh	0,039946 €/kWh	81,91 €	21%
Tarif activité mesure et comptage	360 jours	15,44 €/jour	15,23 €	21%
Redevances et surcharges				
Cotisation sur l'énergie	2.051 kWh	0,0019088 €/kWh	3,91 €	21%
Cotisation fédérale	2.051 kWh	0,0030773 €/kWh	6,31 €	21%
Cotisation régionale	2.051 kWh	0,0007500 €/kWh	1,54 €	0%
Total Electricité			351,14 €	(Hors TVA)

COMMISSION WALLONNE
POUR L'ENERGIE

151078 19.04.17

82

À: tarification@cwape.be

Objet: REMARQUES dans le cadre de la CONSULTATION PUBLIQUE du 31 mars au 19 mai 2017 ,
projet de méthodologie tarifaire MAI 2019

A la bonne attention de Monsieur Antoine THOREAU ,
Directeur socio-économique et tarifaire ,
Commission wallonne pour l'Energie ,
Route de Louvain-la-Neuve , 4 bte 2
5001 NAMUR

Envoi par courriel et par recommandé avec AR , Kain , le 14 avril 2017 .

Bonjour Monsieur ,

Nous prenons connaissance de votre **projet de méthodologie tarifaire** concernant l'application d'un **TARIF PROSUMER** à partir de mai 2019 .

Vous y mentionnez , selon **ALTERVIA** , diverses hypothèses , et notamment :

* fixation d'une auto-consommation en moyenne de l'ordre de 30 % de la production photovoltaïque

* la partie *non autoconsommée* , soit le solde tout théorique de 70 % , serait alors soumise à un tarif de "distribution"

* pour en estimer le coût , tout aussi théoriquement , la puissance en **KWc** de l'installation serait multipliée par "900 heures" de durée d'ensoleillement envisagée..... , " pondérée" par les 70 % susmentionnés , pour en estimer la production non autoconsommée , *soit par exemple : installation de 4 KWc x 900 heures x 70 % = 2.520 KWH* , cette dernière valeur serait dès lors asservie au coût de distribution soit en l'occurrence 10 centimes/KWH , cad 252 € environ!

Ce projet de méthodologie tarifaire semble pécher par quelques imprécisions , et ouvre la voie à l'une ou l'autre remarque ainsi que vous nous y invitez , en l'occurrence :

* a) Recourir à une **puissance-crête** pour définir l'importance d'une production photovoltaïque n'apparaît **PAS** conforme à la réalité : une puissance installée de 4 KWc serait , dans votre hypothèse , susceptible de produire quelques 3600 KWH (4 KWc x 900 heures)

...Or , ainsi que vous n'êtes point sans l'ignorer , **divers facteurs influencent grandement la production photovoltaïque** pour une puissance-crête identique , à savoir : orientation des panneaux , inclinaison de ceux-ci , durées d'ensoleillement réel variables d'une année sur l'autre , vieillissement des cellules au fil du temps , salissures occasionnelles sur les dits panneaux

* b) Prenant par exemple notre cas , les 4 KWc n'ont pu délivrer respectivement que 3.277,3 KWH en période annuelle 2015-2016 et 3.078,4 KWH en période annuelle 2016-2017 (chute de quelques 6,5 % d'une année sur l'autre , compte tenu des intempéries locales au cours de la dernière période cad notamment couverture nuageuse plus abondante) versus les 3600 kwh tout à fait THEORIQUES invoqués dans votre document .., les besoins annuels en KWH étant par ailleurs pratiquement couverts dans l'exemple cité

* c) Une auto-consommation affichée et "*théorique*" de "30 %" laisse quelque peu perplexe compte tenu de l'ensemble des prélèvements effectués tout au long de l'année , lors de périodes horaires d'intensité variable et indéfinie : eau chaude produite à 60°C par la chaudière (brûleur & pompe ballon ecs) ,cuisinière ,réfrigérateur A+ , congélateur A+++ , TV , internet , lave-linge A,lave-vaisselle , broyeur pour compostage , séchoir A++ , appareillage électro-ménager divers , éclairage LED , chaudière "*très basse température*" a/sonde extérieure et régulation dite "PI" & pompe chauffage avec variateur de vitesse , etc

On peut raisonnablement supposer que le pourcentage d'auto-consommation surpasserait actuellement l'hypothèse des "30 %"

* d) In fine , paradoxalement , on pourrait également faire observer que le recours systématique aux économies d'énergie , du fait de l'intégration successive d'appareillages plus performants et d'un comportement plus rationnel , conduirait à une moindre consommation , progressive , en KWH pour le logis , creusant par là-même un écart de plus en plus significatif avec la production photovoltaïque elle-même : d'où une part non autoconsommée croissante et , curieusement , " taxation" en hausse via le "*coût de distribution*", le surplus de KWH ainsi renvoyé sur le réseau étant de surcroît , quant à lui , une source de facturation par le GRD envers d'autres utilisateurs n'ayant pas pris le risque de l'investissement photovoltaïque

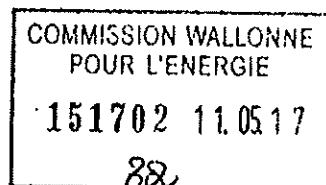
Le système prôné par le gouvernement a tout fait pour **inciter et enclencher** un dispositif veillant à assurer une production d'électricité "non fossile" dans la droite ligne des engagements internationaux , et semble se résoudre , les années aidant , à imposer une contribution absente des débats et décisions premières, Où se niche dès lors la **logique** de tout ce processus vis-à-vis du *PROSUMER* ?

Il nous serait agréable de pouvoir vous lire quant à ce et prendre connaissance par la même occasion des évidents aménagements que nécessitent une telle méthodologie .

Tout au plaisir de vous lire quant à ce , nous vous adressons , Cher Monsieur , toute l'expression de notre considération distinguée .

Mr & Mme

7540 KAIN



L'Escaillère, le 8 mai 2017

Bonjour Monsieur,

C'est avec beaucoup d'intérêt que je lis Energie 4, et prêté plus d'attention au numéro 41, entre autre sur les exigences PEB pour les nouvelles constructions.

J'ai construit une maison en 2012/2013 et obtenu le certificat PEB A+, en 2014 j'ai fait installer des panneaux photovoltaïques pour les besoins du ménage et aussi pour faire fonctionner la pompe à chaleur. A cette date était entré en vigueur le système "Qualiwatt" et on me promettait une prime de 976 € pendant 5 ans, les deux premières primes correspondaient à cette somme, la dernière prime reçue en 2016 était déjà diminuée à 713 €.

Comme les panneaux produisent trop de courant et que je devais changer de voiture, j'ai cherché après un modèle hybride rechargeable (plug-in) et maintenant je roule en partie à l'électricité.

Comme vous voyez, j'ai investi dans l'isolation, l'énergie renouvelable et un véhicule en partie électrique, je pense avoir fait preuve de civisme.

Et maintenant, je lis dans la presse que je vais devoir payer pour l'utilisation du réseau. Pourriez-vous m'expliquer la logique de cette politique?, Je ne reçois pas de certificats verts de ce fait je ne coûte pas aux utilisateurs qui n'ont pas de panneaux, les primes Qualiwatt sont en baisse et il est question de nouvelles charges sur les panneaux photovoltaïques, cela me paraît décourageant après tout ces investissements.

Bien à vous.

A ... G.

6464 L'Escaillère.

G. G.